

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie d'express et de transport d'Ontario" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 3 mai, 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Sa Majesté, relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer, et pour prier leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de cette adresse.

Ordonné, que le greffier porte ce message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK.
Greffier de la Chambre.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que des doutes existent relativement aux limites nord et nord-est des territoires du *Nord-Ouest* et de la Terre de *Rupert*, transférés au *Canada* par ordre de Votre Majesté en Conseil du 23 juin 1870, incorporant les territoires de la *Baie d'Hudson* et du *Nord-Ouest* avec le *Canada*.

Que la découverte et l'exploitation de mines dans le voisinage du détroit de *Cumberland*, et d'autres raisons, établissent la nécessité de faire disparaître aussitôt que possible tous doutes concernant la juridiction du *Canada* sur ces parties de l'*Amérique-Britannique du Nord*.

Qu'il y a eu une correspondance à ce sujet entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* qui, par l'entremise du très-honorable secrétaire d'Etat des colonies, a fait connaître sa volonté de transférer au *Canada* tous les territoires en question et a engagé le gouvernement canadien à exprimer ses vues relativement à l'opportunité d'une législation dans ce but.

Qu'il est opportun d'établir sans réserve aucune les droits du *Canada* sur toute l'*Amérique Britannique du Nord* et les îles adjacentes, (la province de *Terreneuve* non comprise) et d'accepter l'offre de Votre Majesté de transférer ces territoires au *Canada*.